

Le Festival des Tragos...

C'est quoi ?

C'est un festival de théâtre (le plus long de France !) qui, depuis plusieurs années, s'ouvre à d'autres formes artistiques dès l'instant qu'elles intègrent une dimension théâtrale.

C'est où ?

Dans un magnifique Théâtre de Verdure où 300 places de gradin vous attendent pour rêver sous les étoiles, tout près de la plage de Pardigon (Cavalaire).

*Misez sur les retombées économiques
d'une attractivité touristique !*

Mécénat culturel : « Un acte de générosité à la portée de tous »

Dispositif fiscal :

Entreprises : 60% de réduction d'impôt + contreparties

Particuliers : 66% de réduction d'impôt

Contact : Emmanuel Seignez,
président de l'association Festival des Tragos

Email : festivaldestragos@free.fr

Site internet : www.tragos.fr

Siège social : 80 rue des Maures 83240 Cavalaire

Festival des Tragos



*Dossier de mécénat
Pour que dure le plaisir !*



Le Festival des Tragos, association loi 1901

2 mois de représentations chaque été : **le plus long festival de théâtre de France !**

42 ans d'existence avec 52 à 54 représentations chaque été

Des **spectacles professionnels** venant de toute la France ainsi que de l'étranger

Saison 2019, nous avons passé la barre symbolique des **10 000 spectateurs**

Toujours des tarifs accessibles à tous : de 5€ à 11€ en 2019

Des spectacles-événements gratuits en centre ville

Que vous apporte un soutien au Festival des Tragos ?

> Vous contribuez à **l'attractivité de notre région** par le biais d'un événement artistique et festif

> Vous affirmez votre intérêt pour le **développement culturel et social**

> Vous **enrichissez votre image** par votre association à une « **cause d'intérêt général**, gratifiante et sympathique »

> Vous **facilitez l'accès à la culture pour tous**, en nous permettant de garder des tarifs d'entrée abordables

> Vous **bénéficiez d'avantages fiscaux et de contreparties** (voir page suivante)

Qu'apporte votre soutien au Festival ?

Ces dernières années, le mécénat culturel a principalement comblé la baisse des subventions* et nous a permis un fonctionnement normal malgré la hausse importante des frais liés à l'accueil des spectacles invités (transports des compagnies et droits d'auteurs).

*Conséquence des baisses des dotations de l'Etat, une majorité de subventions diminuent. La municipalité de Cavalaire pérenise, quant à elle, un soutien fort et infaillible, preuve de l'importance et du rayonnement de l'événement dans le paysage culturel cavalois.

Grâce au mécénat, nous avons pu également investir :

> 2018 : 2 rideaux accoustiques pour atténuer les nuisances sonores de la route

> 2019 : Nouvelle console son pour « la grande scène » + nouvelle sonorisation pour les premières parties dans le jardin d'accueil

D'années en années, nous continuerons, grâce à vous, à développer le festival et à améliorer le confort des spectateurs !

Le mécénat culturel, c'est quoi ?

Les avantages sont nombreux. Outre la satisfaction d'aider la création et la diffusion artistique, outre les bénéfices en terme d'image, **le mécénat culturel**, grâce à la loi de 2003, est très intéressant sur le plan fiscal.

L'article 238bis du Code Général des Impôts incite à cette pratique de mécénat en autorisant une **réduction d'impôt de 60% du montant du don** (dans la limite de 0,5% de son chiffre d'affaires, avec possibilité de report sur 5 ans si dépassement ou déficit). De plus, l'association bénéficiaire est autorisée à apporter 25% de la valeur du don en contreparties. **Il s'agit donc bien d'un partenariat gagnant-gagnant.**

Exemple : Votre entreprise fait un **don de 500 €** et reçoit un reçu fiscal

> Votre entreprise bénéficie d'une **réduction d'impôt de 300 €**

> Le Festival des Tragos vous apporte une **contrepartie d'une valeur de 125 €**

> Le don réel de votre entreprise est donc de 75 €

Pour un don de 1000€ :

600 € de réduction d'impôt et 250€ de contreparties = 150€ de don réel

Quelles contreparties au Festival des Tragos ?

> **Une visibilité sur nos supports de communication**

Encart publicitaire dans la brochure du festival (20 000 exemplaires) ou autres supports.

> **Des invitations** à un ou plusieurs spectacles.

Pour vous, vos employés ou vos clients privilégiés...

> **L'organisation d'une soirée repas-spectacle**

Les contreparties ne doivent pas dépasser 25% du montant du don.

A qui le mécénat est-il adapté ?

A tous : TPE, PME et particuliers ! C'est une démarche encouragée depuis de nombreuses années par les gouvernements français et qui se développe... **Alors pourquoi pas vous ?**

Bon à savoir : L'association a eu en octobre 2019 un contrôle Urssaf concernant les trois dernières années. Le résultat : Les félicitations du jury ! Donc, pas d'inquiétude à avoir sur cette démarche ! Pour en savoir plus sur notre fonctionnement, venez assister à nos Assemblées Générales (généralement courant mars).